



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 23 septembre 2021

1. Écoles :

La rentrée s'est bien passée. La 3ème classe composée d'élèves de CE2 a pris place dans la salle des associations.

Extension de l'école : le permis de construire a été validé. L'appel à candidature pour l'attribution des différents lots de travaux est en cours.

2. Cantine :

Cette année, environ 60 à 65 repas seront servis chaque jour (20 de plus que l'année dernière). Il a donc été nécessaire d'acheter du petit matériel (chariot de service, cuillères de service, pots à eau, etc.).

3. Voirie :

C'est la société EIFFAGE qui a été retenue pour la réalisation des travaux qui débiteront en octobre pour un montant total de 81 841,75 € HT. Pour rappel, ces travaux concernent la réfection de la route de Joyeux (entre l'intersection avec le CD 22 et la limite de commune), du chemin des Bruyères et du pont chemin des Bruns.

4. Syndicat des eaux :

Les travaux réalisés route de Pizay, par le Syndicat des eaux Dombes Côtière, se terminent. La mise en service de la nouvelle canalisation occasionnera une coupure d'eau le vendredi 1er octobre de 8 h à 11 h sur la zone des travaux. La SOGEDO déposera un avis dans la boîte aux lettres des habitants concernés par cette coupure.

5. CCAS (Centre communal d'action sociale) :

Pour des raisons sanitaires, cette année encore le repas des anciens est annulé et remplacé par un bon d'achat.

6. Informations diverses :

- Suite à la prise de ses nouvelles fonctions, Monsieur le Sous-préfet François PAYEBIEN est venu rencontrer les élus de notre commune.
- Le Sou des écoles organise une vente de tartes cuites au feu de bois le dimanche 10 octobre 2021. Réservations avec règlement avant le 01 octobre. Bon en pièce jointe.